

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 juin 2007
(convocation du 11 juin 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. BANNEL Jean Didier à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel
M. CAZENAVE Charles à M. MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme DUMONT Dominique à M. ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)
M. LOTHAIRES Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANSENCAL Alain à M. LOTHAIRES Pierre (à partir de 11 h 20)
M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUTON Elisabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Mise en oeuvre d'actions et d'outils de communication pour le compte de la Communauté urbaine de Bordeaux - Appel d'offres - Autorisation

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Actuellement, la direction de la Communication travaille avec une agence de communication, à la mise en œuvre d'outils de communication dans leurs différents aspects. Ce marché se terminant au mois de février 2008, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation, sous forme d'un appel d'offres ouvert, de niveau européen, justifié par le montant global de ce marché, évalué à 1 660 000 d'euros hors taxes par année, soit 4 980 000 euros hors taxes sur 3 ans (période initiale de 1 an, reconductible 2 fois), soit 1 985 360 euros ttc par an, et 5 956 080 euros ttc sur 3 ans.

I - Ce marché répond à des objectifs de communication précis

En effet, en matière de communication, la Cub s'est fixée plusieurs objectifs généraux pour les années à venir :

- informer les usagers de l'action et des projets de la Cub
- rendre la Cub plus lisible encore dans ses actions et mieux perceptible dans ses interventions majeures au service du cadre de vie
- contribuer, dans de bonnes conditions, à une mise en œuvre des projets
- appuyer le développement économique, en renforçant la communication vis-à-vis des entreprises, et l'attractivité de l'agglomération
- remettre les communes au cœur de notre communication, et initier une collaboration renforcée
- et, de manière plus générale, prolonger les actions de la Cub autour du développement durable, et notamment en termes de logement social

Les principaux publics concernés par ces actions sont tout d'abord les habitants du territoire, usagers de l'espace public et des services communautaires.

Mais il s'avère également indispensable de toucher les entreprises, sources de développement du territoire, directement ou indirectement, ainsi que la presse et les agents communautaires. Enfin, les enfants des écoles élémentaires sont une cible privilégiée d'incitation au respect de l'environnement dans la vie quotidienne.

II - Ce marché revêt des caractéristiques adaptées aux divers métiers de la communication

Le marché relatif à la mise en œuvre d'outils et d'actions de communication sera un marché composé de 5 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché à bons de commande, séparé, avec un seul prestataire pour chacun d'eux. Ces marchés auront une durée initiale de 1 an, reconductible 2 fois.

Lot 1 : Recommandation stratégique et conseil de pilotage général, création graphique, exécution, gravure et impression de documents

Ce lot relève en partie de prestations intellectuelles, du conseil en stratégie de communication notamment. Le prestataire devra également créer le graphisme du document commandé, ainsi que sa photogravure, et en assurer l'impression.

Montants annuels estimés pour ce lot :

- minimum : 300 000 euros hors taxes
- maximum : 900 000 euros hors taxes

Lot 2 : Conception, réalisation, montage et démontage de stands

La Cub organisant, ou participant à différents événements en direction notamment du grand public et des élus, le prestataire choisi devra réaliser différents types de stands, et accompagner la Cub sur ces différentes manifestations.

Le prestataire devra être en mesure de fournir des matériaux répondant, si le besoin en est exprimé en ce sens par la Cub, à des normes environnementales.

Montants annuels estimés pour ce lot :

- minimum : 50 000 euros hors taxes
- maximum : 300 000 euros hors taxes

Lot 3 : Exégravure et impression de documents sur presse rotative

Ce lot est destiné à la réalisation, ainsi qu'à l'impression en grand nombre de documents, tel par exemple que le Journal de la Cub, distribué dans les boîtes aux lettres des habitants des 27 communes de l'agglomération.

Le prestataire devra fournir des impressions uniquement sur papier répondant à des normes environnementales. Dans la mesure du possible, l'utilisation d'encre écologique est également souhaitée.

Montants annuels estimés pour ce lot :

- minimum : 50 000 euros hors taxes
- maximum : 230 000 euros hors taxes

Lot 4 : Prestations audiovisuelles et multimédia

Ce lot concerne la réalisation et la production de messages audio, visuels, ainsi que toutes les prestations annexes y afférent (achats de droits d'auteurs, mise sur support numérique, etc).

Montants annuels estimés pour ce lot :

- minimum : 30 000 euros hors taxes
- maximum : 150 000 euros hors taxes

Lot 5 : Réalisation et fourniture d'objets promotionnels et protocolaires

Dans différents contextes, la Communauté urbaine de Bordeaux est appelée à distribuer toutes sortes d'objets promotionnels à son effigie (charte graphique logo Cub).

Le prestataire devra fournir, en plus de son catalogue, divers objets, répartis selon diverses catégories, allant des objets promotionnels pratiques, utiles et à petits prix jusqu'au cadeaux de prestige destinés à être distribués en faible quantité aux personnalités que l'établissement communautaire est amené à accueillir.

Ces objets devront être fabriqués selon des exigences d'ordre environnemental.

Montants annuels estimés pour ce lot :

- minimum : 20 000 euros hors taxes
- maximum : 80 000 euros hors taxes

Conformément à l'article 40 - 2° du Code des Marchés Publics, cet appel d'offres, dont le montant est supérieur à 210 000 euros, doit faire l'objet d'une publicité au niveau européen.

Conformément à l'article 49 du Code des Marchés Publics, la remise de prestations pour le lot 1 de ce marché – et uniquement ce lot - occasionnera l'octroi d'une indemnité forfaitaire de 3 000 euros TTC à tous les candidats classés à l'issue de l'analyse des offres.

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires, qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés, au 13^{ème} étage de l'hôtel de la Cub.

Les dépenses afférentes à ce marché seront imputées sur les différents budgets de la direction de la Communication, chapitre 011, CRB P100, selon les lignes suivantes :

Budget communication institutionnelle (fonction 0230) :

Comptes 6226 – 6228 – 6233 – 6236 – 6237 – 6238

Budget communication interne (fonction 0240) :

Comptes 6228 – 6232 – 6236

Budget communication quais (fonction 8241) :

Compte 6238

Budget communication économique (fonction 900)

Comptes 6226 – 6228 - 6232 – 6233 – 6236 – 6237 -6238 - 6257

Budget annexe déchets ménagers

Comptes 6233 – 6236 – 6238

Budget annexe transports

Comptes 62260002 – 62280002 – 62330002 - 62370002

Aussi, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- à lancer l'appel d'offres relatif à la mise en œuvre d'actions et d'outils de communication pour le compte de la Communauté urbaine de Bordeaux, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

- à signer les marchés à intervenir avec les opérateurs économiques qui auront émis les propositions économiques les plus avantageuses en réponse à cet appel d'offres,

- à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté à la conjoncture économique ou modifié en application de l'article 59-III, soit par marché négocié dans les conditions prévues à l'article 3° du II de l'article 35 dans le cas d'offres inappropriées ou au 1° du I de l'article 35 dans le cas d'offres irrégulières ou inacceptables du Code des Marchés Publics

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 JUILLET 2007

PUBLIÉ LE : 6 JUILLET 2007

Mme. FRANÇOISE CARTRON

